

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : chantale-comeau-csjonquiere-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/1df292bd963a469725fa1317>

Date d'obtention : 2026-03-09 15:12:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

- nous devons informer la direction
- nous devons ouvrir la trousse
- nous devons suivre les étapes et appeler aux parents
- nous devons rencontrer les autres personnes impliquées
- saisi du cellulaire
- téléphoner au service de police si c'est une récidive

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela nous permettra d'avoir un cadre précis à suivre et de savoir les facteurs à considérer dans le signalement. Nous connaissons aussi les actes malveillant ou impulsif.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

- D`être bienveillant
- être dans le non jugement
- Ne pas regarder les photos pour ne pas atteindre à l'intégrité de la personne